

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 OCTOBRE 2020
Procès-verbal n° 10-2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - CLAPPIER Pascal - FEUTRIER Stéphanie - GRANGE Christian

Était représenté : RETORNAZ Dominique (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - RIVAS Natacha (donne procuration à MARTIN Jean-Marie) - RETORNAZ André (donne procuration à GRANGE Guy) - BAILLY Béatrice (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - POIROT Marie (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - COCHET Jean-Pierre (donne procuration à GRANGE Christian)

Madame Carine MAGNIN est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux membres du conseil municipal d'observer une minute de silence en hommage à Samuel PATY, professeur sauvagement assassiné devant un établissement scolaire à Conflans-Sainte-Honorine.

1 - Opposition au transfert de la compétence du plan local d'urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes Maurienne-Galibier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert de la compétence juridique PLU à la communauté de communes Maurienne-Galibier.

2 - Renouvellement de la convention tripartite de mise à disposition d'une bande de terrain de 4 mètres Brasserie du Galibier - SIRTOMM - Commune de Valloire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention précitée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

3 - Prolongation d'adhésion du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le CDG73 avec le groupement Sofaxis / CNP Assurances jusqu'au 31/12/2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de prolonger son adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement SOFAXIS / CNP, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la

couverture des risques statutaires avec le Centre de gestion de la Savoie, prévoyant la prolongation de la convention initiale pour une année supplémentaire et la reconduction des modalités de calcul de la contribution financière annuelle pour l'année 2021,

➤ d'autoriser le Maire à signer l'avenant précité avec le Centre de gestion de la Savoie et tous actes nécessaires à cet effet.

4 - Motion pour la défense et l'avenir du site industriel de Ferropem de Montricher-Albanne et sur les autres sites alpins

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ d'exiger de l'entreprise Ferropem une pleine transparence sur les chiffres réels de l'activité de ses sites ainsi que de ses fondamentaux et une coopération avec l'Etat, les collectivités territoriales et les représentants des salariés, pour retenir la solution la plus durable pour le tissu économique local et la préservation de l'emploi ;

➤ d'appeler le groupe Ferroglobe à sa responsabilité économique et sociale qui doit primer sur les considérations financières de court terme et à envisager sérieusement la cession de ses sites industriels français rentables car performants ;

➤ de solliciter une mobilisation immédiate du gouvernement pour :

a. Accompagner à court terme l'entreprise pour la préservation de l'emploi et du capital industriel français ;

b. Etablir des droits de douane permettant sérieusement de lutter contre le dumping chinois ;

c. Permettre rapidement de conclure des contrats de fourniture d'énergie compétitifs et durables pour les industries hyper électro-intensives ;

➤ de rappeler qu'en tout état de cause, les acteurs de ce dossier industriel ont une responsabilité et une dette vis-à-vis de la vallée en matière environnementale, sociale et territoriale que la collectivité entend bien faire valoir intégralement.

5 - Désignation des représentants de la commune à l'Association de la croix du Sud

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner les 3 membres délégués suivants pour représenter la Commune à l'association le Croix du Sud :

- Jean-Pierre ROUGEAUX,
- Corine FALCOZ,
- Jean-Marie MARTIN

6 - Budget principal 2020 : décision budgétaire modificative N° 3

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision budgétaire modificative N°3 sur le budget principal, telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6068 : Autres matières et fournitures	81 926,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	81 926,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	81 926,37 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	81 926,37 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	81 926,37 €	81 926,37 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	81 926,37 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	81 926,37 €
R-1342-239 : CHEMIN VALLOIRE CURIA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 093,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 093,00 €
D-2128-238 : BIKE PARK	0,00 €	11 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-242 : PATINOIRE	0,00 €	116 289,37 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-237 : RESTO DE THIMEL	0,00 €	1 230,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	129 019,37 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	129 019,37 €	0,00 €	129 019,37 €
Total Général		129 019,37 €		129 019,37 €

7 - Taxe d'aménagement – Modification du taux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1er : de modifier le taux de la taxe d'aménagement selon les modalités suivantes :

➤ Sur l'ensemble du territoire communal, le taux de la taxe d'aménagement est modifié et s'établit à 4.5 %.

Article 2 : la présente délibération est valable pour une période d'un an reconductible, et ce à compter du 1er janvier 2021.

Article 3 : la présente délibération sera :

- annexée pour information au plan local d'urbanisme,
- transmise aux services de l'Etat conformément à l'article L. 331-5 du code de l'urbanisme.

8 - Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux des terrains devenus constructibles

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instituer sur le territoire de la commune de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

9 - Approbation des tarifs de la structure multi-accueil des Aiglons 2020/2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les tarifs de la structure multi-accueil des Aiglons gérée par la SAS Crèches de France pour la saison d'hiver 2020/2021 et la saison d'été 2021.

10 - Marché public de fourniture d'électricité (ex-tarifs bleus)

- Adhésion à un groupement de commandes
- Désignation de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne comme coordonnateur
- Autorisation des signer la convention constitutive de groupement de commandes
- Élection de membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres du groupement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le lancement d'une procédure de consultation sur appel d'offres ouvert en vue de la passation de marchés de fourniture d'électricité ;
- d'approuver l'adhésion de la commune de Valloire au groupement de commandes tel que présenté ci-avant ;
- d'accepter que la Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan assure la responsabilité de coordonnateur de ce groupement de commandes ;
- d'autoriser Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes ;
- de préciser que les crédits correspondants à la fourniture d'électricité seront inscrits au budget ;
- de désigner M. Dominique RETORNAZ membre *titulaire* de la Commission d'Appel d'Offres du groupement ;
- de désigner M. Christian GRANGE membre *suppléant* de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

11 - Modifications et rénovation du centre médical : avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre acté avec l'entreprise Axes et Courbes – Bât. Dauphin 18 allée Lac Saint André Savoie Technolac 73382 Le Bourget du Lac Cedex – portant le montant initial de ce contrat administratif de 24.940 € HT à 29.137,25 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

12 - Travaux d'aménagement du chemin de Pierre Pomme : avenant n°1 au marché public de travaux passé avec l'entreprise Buttard TP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n°1 au marché public de travaux acté avec l'entreprise Buttard TP portant le montant initial de ce contrat administratif de 49.846,50 € HT (59.815,80 € TTC) à 58.331, 00 € HT (69.997,20 € TTC) et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**13 - Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions,
de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
d'instaurer l'IFSE et le CIA pour le cadre d'emploi des techniciens
territoriaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 29 octobre
2020 à 20h10.

La secrétaire de séance,
Carine MAGNIN.



Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

